

Délibérations de la COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

1

DE2025_032 : Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

2

DE2025_033 : Attribution des subventions aux associations sportives

Vote : Unanimité (Yvon JEZEQUEL et Philippe ROSEC ne prennent pas part au vote)

3

DE2025_034 : Attribution subventions associations culturelles sociales amicales et loisirs

Vote : Unanimité (Roger BOSSARD et Isabelle FAUJOUR ne prennent pas part au vote)

4

DE2025_035 : Attributions de compensation Haut Léon Communauté

Vote : Unanimité

5

DE2025_036 : Régularisation attribution de compensation 2024 Haut-Léon Communauté

Vote : Unanimité

6

DE2025_037 : Attribution de compensation 2025 Haut-Léon Communauté

Vote : Unanimité

7

DE2025_038 : Décision modificative n°1

Vote : Unanimité

8

DE2025_039 : Convention Syndicat Mixte de l'Horn

Vote : Unanimité

9

DE2025_040 : Acquisition foncière Les Amis de Saint-Pierre

Vote : Unanimité

10

DE2025_042 : Régularisation de voirie - Les Amis de Saint-Pierre

Vote : Unanimité

11

DE2025_043 : Avenant EPAL CPO Actions Ados

Vote : Unanimité

12

DE2025_044 : Passage d'un itinéraire de randonnées sur des chemins ruraux

Vote : Unanimité

13

DE2025_045 : Désherbage de la bibliothèque

Vote : Unanimité

14

DE2025_046 : Mise à jour des inscriptions sur le monument aux morts

Vote : Unanimité

Publication le : 20/05/2025

Le Maire,
Gildas BERNARD





République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation 07/05/2025
Date d'affichage 07/05/2025
Nombre de membres
Afférents au Conseil municipal : 19
Présents : 17
Votants : Aucun

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRÉ Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 1

OBJET : Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

Réf : DE2025_032

Aucun

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Publication le :

21 MAI 2025

ART PROTECT'	Remplacement des grillages chapelle de Lochrist	5 710,60 €
SOLAIRE AVANTAGES	Installation photovoltaïque 36Kwc en autoconsommation	30 973,76 €
PAILLARD	Photocopieur Triumph Adler A4/A3 5008	6 490,00 €
PAILLARD	Imprimante multifonction accueil	713,00 €
CRÉATIONS DU CHÂTEAU	Réparation clôture station d'épuration	4 370,00 €
AUDIOLITE	Mise à jour audio salle Lan Inisan	3 878,13 €
AUDIOLITE	Installation d'un écran de projection – Salle Polyvalente	2 101,42 €
LE ROUX & ROLLAND	Travaux de peinture - Eglise	2 926,15 €
STÉ NOUVELLE MADEC	Pose radiateurs électriques – Cabinet infirmier	2 425,61 €
STÉ NOUVELLE MADEC	Remplacement radiateurs électriques - Mairie	3 548,13 €
PROLIANS	Fourniture d'un laser rotatif	770,12 €
SIZORN	Remplacement des rails + store vénitien	1 686,81 €
A&T OUEST	Opérations foncières	1 690,00 €
OPTIMA CONCEPT	Fourniture d'un panneau d'affichage	2 800,00 €
OPTIMA CONCEPT	Travail graphique pour réfection du plan de la commune	1 800,00 €
PRÉMEL CABIC	Remplacement éclairage stade de foot	4 092,00 €
INÉO	Mise en lumières - Mairie	17 398,74 €
INÉO	Mise en lumières - Eglise	42 016,33 €

Demandes de subventions :

- Dans le cadre de la requalification du cœur de bourg, la mise en sécurité des cheminements piétons de la Phase 4 représente un montant de travaux estimé à 1 000 000 € HT. Une demande du Fonds départemental de sécurité routière est demandée pour un montant de 20 000 €.
- Dans le cadre du conseil municipal des enfants, les membres ont souhaité découvrir le conseil départemental et l'environnement maritime militaire. Une demande auprès du conseil départemental est demandée pour un montant de 600 €

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16 mai 2025.

Le Maire,
Gildas BERNARD



La Secrétaire,
Isabelle FAUJOUR



République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation
07/05/2025
Date d'affichage
07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 16

Votants : 16

Ne prennent pas part au
vote et quittent la salle, les
conseillers membres de
bureaux associatifs
M. JEZEQUEL Yvon et M.
ROSEC Philippe.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, Mme LE SAINT Valérie, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusée Mme Valérie LE SAINT

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 2

OBJET : Attribution des subventions aux associations sportives

Arnaud PORHEL, Conseiller délégué, présente au Conseil Municipal les propositions de subventions retenues par la Commission Citoyenneté et vie associative, Culture et patrimoine, Tourisme et littoral, Sport, pour l'année 2025.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Football Club Lanhouarneau/Plounevez-Lochrist (FCLP)	5 500 €
Hermine Kernic Handball	5 000 €
Basket Club du kernic	550 €
Les fous du volant (Badminton)	800 €
Alliance Judo de la Baie	950 €
Forme et bien-être – Gym douce	500 €
Société de chasse La Plounevézienne	700 €
Pétanque Club de la Baie	400 €
Energym	200 €
Les cavaliers du Kernic	300 €
APELTPL	250 €
Rando a dreuz a Hed	400 €
Handisport Club Leonard St Pol de Léon	150 €

Le conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité valide les propositions présentées ci-dessus.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LA SECRETAIRE
Isabelle FAUJOUR



Réf : DE2025_033

A l'unanimité

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

Publication le :

21 MAI 2025



République Française
Département FINISTÈRE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation

07/05/2025

Date d'affichage

07/05/2025

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 16

Votants : 16

Ne prennent pas part au
vote et quittent la salle, les
conseillers membres de
bureaux associatifs : Roger
BOSSARD et Isabelle
FAUJOUR.

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, Mme LE SAINT Valérie, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusée Mme Valérie LE SAINT

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 3

OBJET : Subventions associations culturelles sociales amicales et loisirs

Roger BOSSARD, 1er Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal les propositions de subventions retenues par la Commission Citoyenneté et vie associative, Culture et patrimoine, Tourisme et littoral, Sport, pour l'année 2025.

Réf : DE2025_034

A l'unanimité

Pour : 16

Contre : 0

Abstentions : 0

ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE LOISIRS ET D'ANIMATIONS

Ensemble	850 €
Culture et Loisirs	1 500 €
Comité d'animations	2 300 €
ACBL (Arz E Chapeliou Bro Leon)	1 100 €
La fanfare du Léon	350 €
Club de la Baie – Générations mouvements	350 €

Publication le :

2 1 MAI 2025

ASSOCIATION DE TYPE AMICALES, CLUB, ETC

UNC	350 €
1,2,3 Boutchous	300 €
Amicale des employés communaux	1 550 €
SNSM Plouescat	750 €

ETABLISSEMENT SCOLAIRES DE LA COMMUNE

Ecole Sainte Famille – OGEC	16 000 €
Ecole Sainte Famille - APEL	1 000 €
Ecole Sainte Famille – Voyage scolaire	2 380 €
MFREO	8 000 €

ASSOCIATIONS ENTRAIDE SOLIDARITE

Vie libre	400 €
Association PAROLE	50 €
France ADOT 29	150 €
Secours Catholique	100 €
Enfance et partage	100 €
Bibliothèque sonore des donateurs de la voix	50 €
Rêves de clown	50 €
Agriculteurs de Bretagne	231,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les propositions présentées ci-dessus.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE
Isabelle FAUJOUR



République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation
07/05/2025
Date d'affichage
07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 18

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, Mme LE SAINT Valérie, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusée Mme Valérie LE SAINT

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 4

OBJET : Attributions de compensation Haut Léon Communauté

Réf : DE2025_035

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION FINALE 2024

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire, informe que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Haut Léon Communauté s'est réunie le 4 mars 2025 afin d'arrêter le montant d'attribution de compensation pour l'année 2024 :

Publication le :

21 MAI 2025

Commune	Attribution de Compensation 01.01.2024	ADS 2024	ACM 2024	Attribution de compensation au 31.12.2024
Plounevez-Lochrist	- 11 897 €	- 10 628,80 €	- 73 717,42 €	- 96 243,22 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d'entériner le montant d'attribution de compensation 2024.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation
07/05/2025
Date d'affichage
07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 18

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, Mme LE SAINT Valérie, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusée Mme Valérie LE SAINT

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 5

OBJET : Régularisation attribution de compensation 2024 Haut-Léon Communauté

Réf : DE2025_036

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire, informe que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Haut Léon Communauté s'est réunie le 4 mars 2025 afin de fixer les régularisations financières pour l'exercice 2024 qui seront effectuées sur l'exercice 2024 :

ADS 2024 estimé : - 8 606 €

ADS 2024 constaté : - 10 628,80 €

Publication le :

2 1 MAI 2025

ACM 2024 estimé : - 62 806,06 €

ACM 2024 constaté : - 73 717,42 €

Régularisation 2024 : - 12 934,16 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d'entériner le montant de la régularisation de l'attribution de compensation 2024.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française
Département FINISTÈRE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation
07/05/2025
Date d'affichage
07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 18

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, Mme LE SAINT Valérie, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusée Mme Valérie LE SAINT

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 6

OBJET : Attribution de compensation 2025 Haut-Léon Communauté

Réf : DE2025_037

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire, informe que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de Haut Léon Communauté s'est réunie le 4 mars 2025 afin de fixer les attributions de compensation prévisionnelles pour l'exercice 2025 :

Attribution de compensation au 31/12/2024 : - 11 897 €

Régularisation 2024 : - 12 934,16 €

Estimation ADS 2025 : - 15 613 €

Estimation ACM 2025 : - 73 717,42 €

Attribution de compensation prévisionnelle 2025 : - 124 790,38 €

Publication le :

21 MAI 2025

Le nouvel échéancier est fixé ainsi :

Juillet : 62 395,19 €

Novembre : 62 395,19 €

TOTAL : 124 790,38 €

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide d'entériner le montant et l'échéancier d'attribution de compensation 2025 .

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation

07/05/2025

Date d'affichage

07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRÉ Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 7

OBJET : Décision modificative n°1

Réf : DE2025_038

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire chargé du Budget, présente les ajustements à apporter au budget Commune.

Section Investissement

Dépenses

D 45811 Dépenses à subdiviser + 10 000 €

Publication le :

2 1 MAI 2025

Recettes

R 45821 Recettes à subdiviser + 10 000 €

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal APPROUVE les ajustements de crédits.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française
Département FINISTÈRE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation 07/05/2025 Date d'affichage 07/05/2025
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRÉ Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 8
OBJET : Convention Syndicat Mixte de l'Horn

Réf : DE2025_039

A l'unanimité

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Publication le :

21 MAI 2025

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire, présente la nouvelle convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn pour 2025.

La convention vise à définir les modalités de financement des programmes d'actions Bassin Versants sur les territoires de l'Horn Guillec, Kerallé, Ar Rest et Frouf.

La convention s'inscrit dans la continuité du précédent document contractuel, pour les actions ne relevant pas de la GEMAPI.

La convention couvre le financement du programme d'actions BV du Kerallé et des ruisseaux côtiers Ar rest et Frouf, de la Charte de territoire Algues Vertes (Horn Guillec), du programme Breizh Bocage et du programme de lutte contre les rongeurs aquatiques, menés sur un territoire s'étendant de l'Horn au Frouf.

Le Syndicat, au travers de la convention, s'engage à :

- organiser la concertation autour de la conception du programme d'action,
- solliciter les financements et conventionner avec les différents partenaires financiers,
- assurer la bonne exécution du programme d'actions,
- solliciter le versement des subventions,
- réaliser le bilan du programme d'actions,
- conventionner le cas échéant avec les propriétaires privés ou les exploitants,
- déposer et obtenir les dossiers réglementaires,
- réaliser la consultation des entreprises,
- procéder à la réception des travaux,

Et plus généralement à prendre toute mesure nécessaire pour mener à bien la mise en œuvre des actions.

Les partenaires hors GEMAPI s'engagent, quant à eux, à :

- participer aux réunions de COPIL organisées dans le cadre de la mise en œuvre des actions BV du SMH,
- échanger avec le Syndicat toutes les informations, données, rapports et publications utiles à leurs problématiques communes.

Le reste à charge prévisionnel pour Plounevez-Lochrist du programme d'actions Bassins Versants hors GEMAPI pour l'année 2025 est de : 18 014 €

Ces montants seront réajustés annuellement en fonction de l'avancée des actions, des attentes des acteurs du territoire et de la validation et participation des financeurs.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Autorise le Maire à signer la Convention de Partenariat 2025 avec le Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn pour les actions hors GEMAPI.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE



République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation
07/05/2025
Date d'affichage
07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LÉOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 9

OBJET : Acquisition foncière Les Amis de Saint-Pierre

Réf : DE2025_040

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune fasse l'acquisition de la parcelle cadastrée n° AB 264 située derrière l'École Sainte Famille, d'une surface de 370², ainsi qu'une partie de la parcelle n° AB 209.

Ces parcelles se situent dans la continuité du futur projet de béguinage. Le but de cette acquisition est d'agrandir l'implantation du projet, avec la perspective de positionner la « maison commune » sur cette parcelle et le parking du béguinage.

Publication le :

21 MAI 2025

Une offre d'achat de la parcelle cadastrée n° AB 264 et d'une partie de la parcelle n° AB 209 a été acceptée par les propriétaires, « Les Amis de Saint-Pierre », pour un montant net vendeur de 10 € le mètre carré.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'accepter l'acquisition de la parcelle cadastrée n° AB 264 et d'une partie de la parcelle n° AB 209 pour un montant net vendeur de 10 € le mètre carré.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette acquisition.
- Les frais d'acte et de bornage seront à la charge de la commune.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE








République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation
07/05/2025
Date d'affichage
07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 10

OBJET : Régularisation de voirie - Les Amis de Saint-Pierre

Réf : DE2025_042

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord verbal avait été donné par l'association Les Amis de Saint-Pierre pour effectuer les travaux d'aménagement de voirie lors des travaux rue de la Gare. La parcelle concernée est référencée AB 270 et mesure 309 m².

Afin de régulariser cette situation, il est nécessaire de procéder à une cession gratuite de cette parcelle à la commune.

Publication le :

21 MAI 2025

Après délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- De régulariser la situation en acceptant la cession gratuite de la parcelle AB 270 de 309 m² à la commune.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette régularisation.
- Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025
LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE





République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation 07/05/2025 Date d'affichage 07/05/2025
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 19 Présents : 17 Votants : 18

Réf : DE2025_043

A l'unanimité

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Publication le :

21 MAI 2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRÉ Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 11

OBJET : Avenant EPAL CPO Actions Ados

La commune de Plounevez-Lochrist, en partenariat avec Lanhouarneau et Tréfléz, a signé une convention d'objectifs avec l'association EPAL pour la mise en œuvre d'activités en faveur de la jeunesse pour les années 2024, 2025 et 2026 (Actions Ados, école de sport, entraînements).

Pour l'année 2025, le budget prévisionnel des activités pour les jeunes de 10 à 14 ans s'élève à 34 085,70 €, répartis comme suit :

- Plounevez-Lochrist : 38 %, soit 12 952,57 €
- Lanhouarneau : 42 %, soit 14 316,00 €
- Tréfléz : 20 %, soit 6 817,14 €

Réunie le 6 février à Plounevez-Lochrist, la commission jeunesse des trois communes a dressé un bilan positif des actions menées. En 2025, les inscriptions sont limitées à 80 jeunes, mais une liste d'attente de 7 enfants (dont 2 de Lanhouarneau) est déjà constituée. Répartition des inscriptions :

Lanhouarneau : 36 enfants

- Plounevez-Lochrist : 28 enfants
- Tréfléz : 16 enfants
(30 filles et 50 garçons)

Constatant une forte demande, notamment des jeunes de 15 ans exclus du dispositif actuel, il est proposé :

- D'augmenter la jauge des inscriptions à 90 enfants
- De créer une carte d'accès à 50 € pour les jeunes de 15 ans, leur permettant de fréquenter le local le vendredi soir et de participer à 7 activités spécifiques dans l'année (environ 15 jeunes concernés)

Cela entraîne un ajustement du planning de la directrice et la signature d'un avenant à la convention existante.

Le budget total 2025 pour Actions Ados, école de sport et interventions sportives passe ainsi à 70 926,52 € (au lieu de 63 742,53 €).

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Approuve l'augmentation des inscriptions à Actions Ados à 90 adhérents ainsi que la création d'une carte pour les jeunes de 15 ans
- Approuve la signature de l'avenant n°1 à la convention modifiant la participation financière
- Autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST le 16/05/2025

LE MAIRE

Gildas BERNARD



LE SECRETAIRE



République Française
Département FINISTÈRE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation
07/05/2025
Date d'affichage
07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounévez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRÉ Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRÉ Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 12

OBJET : Passage d'un itinéraire de randonnées sur des chemins ruraux

Réf : DE2025_044

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil le projet proposé par Le CDTE 29 pour l'inscription de l'itinéraire « Equibreizh » au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR).

Cet itinéraire s'étend sur l'ensemble de la région Bretagne. Le CDTE 29 s'occupe de la partie Finistère.

Publication le :

21 MAI 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que cet itinéraire emprunte des chemins ruraux appartenant au patrimoine privé de la commune. Ces chemins sont affectés à l'usage du public. Monsieur le Maire sollicite donc l'accord du conseil pour le passage de l'itinéraire sur les chemins concernés.

L'inscription au PDIPR se fait ensuite, par délibération du Département du Finistère. Une fois le circuit inscrit au PDIPR, lorsque le maintien d'un chemin rural n'est pas possible, dans le cas d'aliénation ou de suppression, la commune doit informer le Département et lui proposer un itinéraire de substitution.

Ce nouvel itinéraire devra être approprié à la pratique de la randonnée et ne saurait allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- AUTORISE le passage de l'itinéraire EQUIBREIZH (pratiques équestre, pédestre et vtt) sur les chemins ruraux (cf cartes et annexes) et la pose du balisage sur les supports existants
- S'engage à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression du /des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE



République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation 07/05/2025 Date d'affichage 07/05/2025
Nombre de membres Afférents au Conseil municipal : 19 Présents : 17 Votants : 18

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 13
OBJET : Désherbage de la bibliothèque

Réf : DE2025_045

A l'unanimité

Pour : 18
Contre : 0
Abstentions : 0

Publication le :

21 MAI 2025

Roger BOSSARD, 1^{er} adjoint au Maire, explique au conseil municipal qu'afin de demeurer attractive la bibliothèque de Plounevez-Lochrist propose des collections régulièrement renouvelées, en bon état physique, dont le contenu demeure adapté aux besoins de la population.

Pour ce faire le personnel en charge de la bibliothèque enrichit les collections par des achats et en recevant des dons. Il doit également procéder régulièrement à un « désherbage », c'est-à-dire qu'il retire des rayonnages des livres en fonction des critères suivants :

- présence effective du livre
- l'état physique du livre
- le nombre d'exemplaires
- la date d'impression (document réédité plus récemment)
- le nombre d'années écoulées sans prêt
- la qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- l'existence ou non de documents plus récents sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

Autorise le déclassement de ces documents afin de les rendre aliénables et permet au personnel de la bibliothèque de les traiter selon les modalités suivantes :

- Suppression des exemplaires de l'inventaire,
- Suppression de toute marque extérieure de propriété de la commune sur chaque document,
- Cession des documents à l'association « Culture et Loisirs », association créée en 1995 pour organiser les activités annexes de la bibliothèque dans le cadre d'une convention, qui les mettra en vente le 21 juin 2025, ou, en cas de report, en automne 2025.

Les documents non vendus seront traités de la manière suivante :

- Ceux qui proviennent de dons seront remis à la communauté Emmaüs,
- Les autres seront donnés à l'association « Terre-Espoir ».

Seuls les ouvrages du fonds local sont exclus de toute mesure de désherbage.

La quantité de documents sortis des collections ne pourra excéder 5% des collections de la bibliothèque.

Le personnel en charge de la bibliothèque établira un rapport dans lequel sera indiquée la liste des titres ainsi supprimés. Cette liste pourra être éditée à la demande de l'autorité.

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 16/05/2025

LE MAIRE
Gildas BERNARD



LE SECRETAIRE



République Française
Département FINISTERE

Délibérations de la
COMMUNE DE PLOUNEVEZ-LOCHRIST
Séance du 15/05/2025

Date de la convocation

07/05/2025

Date d'affichage

07/05/2025

L'an 2025 le 15 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUNEVEZ-LOCHRIST, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Plounevez-Lochrist sous la présidence de BERNARD Gildas, Maire.

Nombre de membres

Afférents au Conseil
municipal : 19

Présents : 17

Votants : 18

Présents : M. BERNARD Gildas, Maire, M. BOSSARD Roger, M. PORHEL Arnaud, Mme CUEFF Marie-Thérèse, Mme RIOU Yolande, M. EDERN Jacques, M. PEDEN Jean-Luc, M. RIOU Jean-Jacques, Mme ABARNOU Marie-Pierre, Mme LE BRAS Françoise, M. JEZEQUEL Yvon, Mme RAMONÉ Laurence, M. APPÉRE Patrice, Mme MEUDEC Stéphanie, M. ROSEC Philippe, Mme FAUJOUR Isabelle, M. LEOST Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme AUFFRET Katell à M. APPÉRE Patrice
Excusé(s) : Mme LE SAINT Valérie

Mme FAUJOUR Isabelle a été nommé secrétaire de séance.

DELIBERATION 14

OBJET : Mise à jour des inscriptions sur le monument aux morts

Réf : DE2025_046

A l'unanimité

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Vu :

- La loi du 2 juillet 1915, modifiée le 22 février 1922
- La loi n° 2012-273 du 28 février 2012
- L'article L. 511-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre

Considérant :

- Que l'État a la charge morale de toutes celles et de tous ceux qui sont tombés pour la France.
- Que les monuments aux « morts pour la France » appartiennent au patrimoine des communes, entraînant des obligations d'entretien, de conservation et de protection.
- Que la loi de 1915, modifiée en 1922, stipule que seuls les noms des victimes ayant la mention « Morts pour la France » doivent être inscrits sur les monuments.
- Que la loi de 2012 impose une obligation d'inscription pour les « Morts pour la France » nés, ayant eu leur dernier domicile, ou inhumés dans le cimetière communal, ainsi que pour les victimes ayant la mention « Mort pour le service de la Nation ».

Publication le :

21 MAI 2025

Considérant également :

- Que le Monument aux Morts de Plounevez-Lochrist, érigé en 1948 et inauguré le 8 mai de la même année, comporte les noms de 44 victimes militaires et de 24 victimes civiles.
- Que le 8 octobre 1950, le Conseil municipal a décidé d'ajouter les noms de trois militaires décédés en 1949, dont deux en Indochine avec la mention « Mort pour la France » et un à Djibouti sans cette mention.

Après délibération, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

DECIDE de mettre à jour le Monument aux Morts en ajoutant une plaque distincte portant l'inscription « Indochine-TOE » pour les trois victimes suivantes :

- o Robert Roué, disparu le 20 juin 1949 en Indochine
- o Pierre Simon, décédé le 9 juillet 1949 à Djibouti
- o Jean Léost, disparu le 15 octobre 1949 en Indochine

A PLOUNEVEZ-LOCHRIST, le 15/05/2025

LE MAIRE

Gildas BERNARD

LE SECRETAIRE

Conseil Municipal du jeudi 15 mai 2025 à 20 heures 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, le jeudi 15 mai 2025 à 20 heures 30 à la Mairie, sous la présidence de Gildas BERNARD, Maire. Les Conseillers Municipaux étaient présents à l'exception de Katell AUFFRET qui a donné pouvoir à Patrice APPÉRÉ. Absente excusée : Valérie LE SAINT
Isabelle FAUJOUR a été nommée secrétaire de séance.
Le compte-rendu de la séance du 13 mars 2025 est adopté à l'unanimité.

1. Rapport des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégation générale accordée au Maire)

ART PROTECT'	Remplacement des grillages chapelle de Lochrist	5 710,60 €
SOLAIRE AVANTAGES	Installation photovoltaïque 36Kwc en autoconsommation	30 973,76 €
PAILLARD	Photocopieur Triumph Adler A4/A3 5008	6 490,00 €
PAILLARD	Imprimante multifonction accueil	713,00 €
CRÉATIONS DU CHÂTEAU	Réparation clôture station d'épuration	4 370,00 €
AUDIOLITE	Mise à jour audio salle Lan Inisan	3 878,13 €
AUDIOLITE	Installation d'un écran de projection – Salle Polyvalente	2 101,42 €
LE ROUX & ROLLAND	Travaux de peinture - Eglise	2 926,15 €
STÉ NOUVELLE MADEC	Pose radiateurs électriques – Cabinet infirmier	2 425,61 €
PROLIANS	Fourniture d'un laser rotatif	770,12 €
STÉ NOUVELLE MADEC	Remplacement radiateurs électriques - Mairie	3 548,13 €
SIZORN	Remplacement des rails + store vénitien	1 686,81 €
A&T OUEST	Opérations foncières	1 690,00 €
OPTIMA CONCEPT	Fourniture d'un panneau d'affichage	2 800,00 €
OPTIMA CONCEPT	Travail graphique pour réfection du plan de la commune	1 800,00 €
PRÉMEL CABIC	Remplacement éclairage stade de foot	4 092,00 €
INÉO	Mise en lumières - Mairie	17 398,74 €
INÉO	Mise en lumières – Eglise	42 016,33 €

Demandes de subventions :

- Dans le cadre de la requalification du cœur de bourg, la mise en sécurité des cheminements piétons sur la phase 4, représente un montant de travaux estimé à 1 000 000 € HT. Une demande du Fonds départemental de sécurité routière est demandée pour un montant de 20 000 €.
- Dans le cadre du conseil municipal des enfants, les membres ont souhaité découvrir le conseil départemental et l'environnement maritime militaire. Une demande auprès du conseil départemental est demandée pour un montant de 600 €

Les Membres du Conseil Municipal prennent acte de ces décisions.

2. Attribution des subventions aux associations

Roger BOSSARD, 1er Adjoint au Maire, et Arnaud PORHEL, Conseiller délégué, présentent au Conseil Municipal les propositions de subventions retenues par la Commission Citoyenneté et vie associative, Culture et patrimoine, Tourisme et littoral, Sport, pour l'année 2025.

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Football Club Lanhouarneau/Plounévez-Lochrist (FCLP)	5 500 €
Hermine Kernic Handball	5 000 €
Basket Club du kernic	550 €
Les fous du volant (Badminton)	800 €
Alliance Judo de la Baie	950 €
Forme et bien-être – Gym douce	500 €
Société de chasse La Plounévézienne	700 €
Pétanque Club de la Baie	400 €
Energym	200 €
Les cavaliers du Kernic	300 €
APELTPL	250 €
Rando a dreuz a Hed	400 €
Handisport Club Leonard St Pol de Léon	150 €

Ne prennent pas part au vote et quittent la salle, les conseillers membres de bureaux associatifs : MM. JEZEQUEL Yvon et ROSEC Philippe.

VOTE : Unanimité

ASSOCIATIONS CULTURELLES, DE LOISIRS ET D'ANIMATIONS

Ensemble	850 €
Culture et Loisirs	1 500 €
Comité d'animations	2 300 €
ACBL (Arz E Chapeliou Bro Leon)	1 100 €
La fanfare du Léon	350 €
Club de la Baie – Générations mouvements	350 €

ASSOCIATION DE TYPE AMICALES, CLUB, ETC

UNC	350 €
1,2,3 Boutchous	300 €
Amicale des employés communaux	1 550 €
SNSM Plouescat	750 €

ETABLISSEMENT SCOLAIRES DE LA COMMUNE

Ecole Sainte Famille – OGEC	16 000 €
Ecole Sainte Famille - APEL	1 000 €
Ecole Sainte Famille – Voyage scolaire	2 380 €
MFREO	8 000 €

ASSOCIATIONS ENTRAIDE SOLIDARITE

Vie libre	400 €
Association PAROLE	50 €
France ADOT 29	150 €
Secours Catholique	100 €
Enfance et partage	100 €
Bibliothèque sonore des donneurs de la voix	50 €
Rêves de clown	50 €
Agriculteurs de Bretagne	231.20 €

Ne prennent pas part au vote et quittent la salle, les conseillers membres de bureaux associatifs : M. Roger BOSSARD et Mme Isabelle FAUJOUR.

TOTAL : 53 611,20 €

VOTE : Unanimité

3. Attributions de compensation Haut Léon Communauté

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION FINALE 2024

Commune	Attribution de Compensation 01.01.2024	ADS 2024	ACM 2024	Attribution de compensation 31.12.2024
Plounévez-Lochrist	- 11 897 €	- 10 628,80 €	- 73 717,42 €	- 96 243,22 €

VOTE : Unanimité

REGULARISATION ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2024

Commune	ADS 2024 estimé	ADS 2024 constaté	ACM 2024 estimé	ACM 2024 constaté	Régularisation
Plounévez-Lochrist	- 8 606 €	- 10 628,80 €	- 62 806,06 €	- 73 717,42 €	- 12 934,16 €

VOTE : Unanimité

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

Attribution de Compensation 31.12.2024	Régularisation 2024	MAJ Mutualisation	Estimation ACM 2025	Estimation ADS 2025	AC Prévisionnelle 2025
- 11 897,00 €	-12 934,16 €	- 15 613 €	-73 717,42€	-10 628,80 €	- 124 790,38 €

VOTE : Unanimité

ECHEANCIERS ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2025

Commune	JUILLET	NOVEMBRE	TOTAL
Plounévez-Lochrist	- 62 395,19 €	- 62 395,19 €	- 124 790,38 €

VOTE : Unanimité

4. Décision modificative n°1

Section Investissement

Dépenses

D 45811 Dépenses Etudes Pont Lanarnus-Lescoat + 11 000 €

Recettes

R 45821 Recettes Etudes Pont Lanarnus-Lescoat + 11 000 €

VOTE : Unanimité

5. Convention Syndicat Mixte de l'Horn

Jean-Luc PEDEN, adjoint au Maire, présente la nouvelle convention de partenariat avec le Syndicat Mixte de Production et de Transport d'eau de l'Horn pour 2025. La convention vise à définir les modalités de financement des programmes d'actions Bassin Versants sur les territoires de l'Horn Guillec, Kerallé, Ar Rest et Froust. Le reste à charge prévisionnel pour Plounévez-Lochrist du programme d'actions Bassins Versants hors GEMAPi pour l'année 2025 est de : 18 014 €. Ces montants seront réajustés annuellement en fonction de l'avancée des actions, des attentes des acteurs du territoire et de la validation et participation des financeurs.

VOTE : Unanimité

6. Acquisition foncière

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune fasse l'acquisition de la parcelle cadastrée n° AB 264 située derrière l'École Sainte Famille, d'une surface de 370 m², ainsi qu'une partie de la parcelle n° AB 209 au prix de 10€ le m². Ces parcelles se situent dans la continuité du futur projet de béguinage.

VOTE : Unanimité

7. Régularisation de voirie – Rue de la Gare

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un accord verbal avait été donné par l'association Les Amis de Saint-Pierre pour effectuer les travaux d'aménagement de voirie lors des travaux rue de la Gare. La parcelle concernée est référencée AB 270 et mesure 309 m². Il est nécessaire de procéder à une cession gratuite entre l'association les Amis de Saint-Pierre et la commune.

VOTE : Unanimité

8. Avenant EPAL CPO Actions Ados

La commune de Plounévez-Lochrist, en partenariat avec Lanhouarneau et Tréfléz, a signé une convention d'objectifs avec l'association EPAL pour la mise en œuvre d'activités en faveur de la jeunesse pour les années 2024, 2025 et 2026 (Actions Ados, école de sport, entraînements).

Constatant une forte demande, notamment des jeunes de 15 ans exclus du dispositif actuel, il est proposé :

- D'augmenter la jauge des inscriptions à 90 enfants
- De créer une carte d'accès à 50 € pour les jeunes de 15 ans, leur permettant de fréquenter le local le vendredi soir et de participer à 7 activités spécifiques dans l'année (environ 15 jeunes concernés)

Cela entraîne un ajustement du planning de la directrice et la signature d'un avenant à la convention existante. Le budget total 2025 pour Actions Ados, école de sport et interventions sportives passe ainsi à 70 926,52 € (au lieu de 63 742,53 €).

VOTE : Unanimité

9. Passage d'un itinéraire de randonnées sur des chemins ruraux

Le conseil municipal autorise le passage de l'itinéraire EQUIBREIZH (pratiques équestre, pédestre et vtt) sur les chemins ruraux et la pose du balisage sur les supports existants ; s'engage à informer préalablement le Département dans le cas d'aliénation ou de suppression du/des chemins ruraux en lui proposant un itinéraire de substitution.

VOTE : Unanimité

10. Désherbage de la bibliothèque

Le conseil municipal autorise le déclasserment de documents et de les supprimer de l'inventaire. Les ouvrages seront cédés à l'association « Culture et Loisirs », association créée en 1995 pour organiser les activités annexes de la bibliothèque dans le cadre d'une convention, qui les mettra en vente le 21 juin 2025, ou, en cas de report, à l'automne 2025. Les documents non vendus seront remis à la communauté Emmaüs.

VOTE : Unanimité

11. Mise à jour des inscriptions sur le monument aux morts

Le Monument aux Morts de Plounévez-Lochrist, érigé en 1948 et inauguré le 8 mai de la même année, comporte les noms de 44 victimes militaires et de 24 victimes civiles. Le 8 octobre 1950, le Conseil municipal a décidé d'ajouter les noms de trois militaires décédés en 1949, dont deux en Indochine avec la mention « Mort pour la France » et un à Djibouti sans cette mention.

Le conseil municipal décide de mettre à jour le Monument aux Morts en ajoutant une plaque distincte portant l'inscription « Indochine-TOE » pour les trois victimes suivantes :

- Robert Roué, disparu le 20 juin 1949 en Indochine
- Pierre Simon, décédé le 9 juillet 1949 à Djibouti
- Jean Léost, disparu le 15 octobre 1949 en Indochine

VOTE : Unanimité

12. Tirage au sort des jurés d'assises 2026

Ont été tirés au sort publiquement à partir de la liste électorale :

- NEDELEC Marie Thérèse
- PRISER Elisabeth
- BERROU Reine
- QUEMENEUR Marie Thérèse
- LE ROY André
- CORRE Marie-Pierre

13. Informations et questions diverses

Arnaud PORHEL informe l'assemblée du regroupement de chasseurs et agriculteurs le samedi 17 mai à 11h devant la mairie, pour manifester leur opposition au retrait des choucas, renards et blaireaux de la liste des nuisibles.

Monsieur le Maire alerte le conseil sur la prolifération de pigeons, dans le porche de l'église, dont les déjections jonchent le sol. Le filet installé est manifestement insuffisant, il informe l'assemblée être à la recherche d'une solution pour déloger ces oiseaux.